

Les crédits

Je voudrais son opinion au sujet des producteurs de raisin de la péninsule de Niagara qui ont dû arracher cette année des milliers—je répète, des milliers—d'hectares de vigne, en raison de cet Accord de libre-échange que le ministre louange. Je voudrais bien savoir quelle réponse il peut donner aux agriculteurs de la région de Niagara qui ont dû arracher leurs vignes?

Le ministre disait dans son discours que l'Accord de libre-échange n'était pas parfait. Je ne suis pas de cet avis. Je pense qu'il est parfait, parfaitement stupide.

M. Mayer: Monsieur le Président, je ne faisais ni louer ni critiquer la situation au Japon. Je me contentais d'exposer la situation du Japon telle qu'elle est. En ce qui concerne la capacité de se nourrir, il n'y a aucune comparaison entre le Canada, qui a énormément de terres et 25 ou 26 millions d'habitants, et le Japon, qui a peu de terres et doit nourrir 120 ou 130 millions de personnes. Il n'y a aucune espèce de ressemblance.

• (1250)

Ce que j'essayais de dire, c'est que si l'on obtient un meilleur accès à ce marché, nous pourrions leur vendre beaucoup plus de choses. Nous vendons régulièrement quelque 1,5 million de tonnes de blé par an. Ce que nous leur vendons est limité, parce que le pays protège son marché intérieur. Si l'on veut équilibrer le commerce entre nos deux pays, alors que les Japonais veulent avoir accès à d'autres marchés, mais désirent protéger certains marchés intérieurs, il va falloir des changements. Je pense qu'ils en sont parfaitement conscients et sont prêts à y consentir, dans une certaine mesure, lors de cette ronde de négociations du GATT.

En ce qui concerne la situation dans la péninsule de Niagara, ce n'est pas tout à fait correct. Certains problèmes des producteurs de raisin viennent aussi du GATT. Il devrait aussi savoir que l'Accord de libre-échange renferme des dispositions très importantes pour l'industrie horticole en ce qui concerne les fruits et légumes frais. Nous pourrions, par exemple, recourir à la disposition sur le retour au droit NPF qui nous protégera s'il y a une importante variation de prix sur une période de cinq jours. C'est quelque chose que les Américains et nous-mêmes avons accepté.

Nous ne devrions pas oublier que les problèmes relatifs au raisin dans la péninsule de Niagara ne sont pas entièrement attribuables à l'Accord de libre-échange. La majeure partie des problèmes sont causés par le GATT. Nous avons prévu d'importantes exceptions à la réduction globale des droits de douanes sur une période de 10 ans dans l'industrie des fruits et légumes frais pour protéger les régions dont il a parlées.

M. Funk: Monsieur le Président, vous m'avez signalé que je n'étais pas à ma place. Je suppose que c'est parce qu'il est difficile pour moi de me séparer du député de Prince-Albert, qui est un très bon ami à moi.

Je voudrais relever le défi que nous a lancé le ministre. Je crois que ce qu'il a entendu est fort différent de ce que nous, députés de l'opposition, avons entendu de la part des agriculteurs. Je me demande s'il a même écouté ses propres électeurs.

Néanmoins, il a défié l'opposition de trouver des solutions de rechange. Je vais en énoncer deux que le gouvernement a rejetées. La première, c'était d'utiliser un programme d'aide en cas de sécheresse qui serait fondé sur l'assurance-récolte. Je crois qu'il serait peut-être même prêt à admettre aujourd'hui qu'un programme de ce genre nous aurait aidé à résoudre une grande partie des problèmes que beaucoup d'entre nous connaissent encore aujourd'hui en ce qui concerne l'aide aux victimes de la sécheresse.

En outre, encore la semaine dernière ou la semaine avant, le député de Mackenzie a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui, en principe, demandait au gouvernement et à tous les députés de souscrire à l'inclusion des grains autoconsommés dans le programme de stabilisation et qui a été rejeté par les ministériels, même s'ils ont déclaré qu'il s'agissait d'une excellente idée. Deux solutions s'offraient alors.

Je voudrais maintenant me pencher sur une troisième. Le ministre a parlé de la situation de l'avoine. Il doit se rappeler que la plupart des grandes associations agricoles et 70 p. 100 des agriculteurs se sont opposés à ce que l'avoine ne relève plus de la Commission canadienne du blé et qu'ils étaient certes heureux de profiter d'une valeur ajoutée. Selon moi, cela aurait pu se produire avec la Commission canadienne du blé.

Quoi qu'il en soit, je voudrais maintenant poser au ministre cette question. Il a signalé que 70 p. 100 du colza canola était exporté. Or, ce produit constitue un marché important. La Commission canadienne du blé est notre principale garantie pour ce qui de l'accès au marché